

Switzerland-Berne: Legal advisory and representation services

OJ S 142/2013 24/07/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Postal address: Quellenweg 6

Town: Berne-Wabern

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=784383

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) – marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

For the attention of: Projet (13114) 420 prestations de conseil et de représentation juridiques

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(13114) 420 Prestations de conseil et de représentation juridiques dans le centre de procédure de la Confédération à Zurich

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: les prestations sont fournies, pendant la phase de test, à la Förrlibuckstrasse 110, 8005 Zurich, et à la Juchstrasse 25A, 8048 Zurich.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de l'ensemble des prestations de conseil et de représentation juridiques aux requérants d'asile dans le cadre des procédures qui seront menées conformément à l'art. 112b de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) et aux dispositions de l'ordonnance sur les phases de test (OTest) dans le centre de procédure de la Confédération à Zurich (centre pilote), du 1er janvier 2014 au 28 septembre 2015. Le cahier des charges reprend les points essentiels de l'OTest, qui doit encore être adoptée par le Conseil fédéral.

Si la durée de validité de l'OTest venait à être prolongée ou dans le cas où ses dispositions seraient intégrées dans le droit ordinaire, le contrat pourra être reconduit par périodes successives d'une année, jusqu'au 28 septembre 2018 au plus.

Le prestataire a pour mission, notamment, d'assurer, d'organiser et de fournir les prestations de conseil et de représentation juridiques dans le centre pilote de la Confédération. Il veille à garantir un niveau de qualité élevé. Il désigne les personnes chargées de fournir ces prestations et communique aux requérants d'asile le nom de la personne qui aura pour tâche de les représenter.

En résumé, le prestataire assure des conseils et une représentation juridiques complets et professionnels aux requérants d'asile dont la demande est traitée dans le centre pilote de la Confédération, dans le cadre de la phase de test.

Le mandat comprend pour l'essentiel les tâches suivantes:

a) le prestataire met en œuvre des mesures appropriées pour garantir la fourniture, dans des conditions optimales, de conseils et d'une représentation juridiques professionnels à tous les requérants d'asile attribués au centre pilote de la Confédération et dont la demande est traitée dans le cadre de la phase de test.

b) par prestations de conseil, il faut entendre la fourniture en continu de renseignements aux requérants sur leurs droits et leurs devoirs durant la procédure d'asile et concernant le déroulement de cette dernière.

c) les prestations de représentation juridique doivent respecter le devoir de diligence s'appliquant de manière générale aux avocats en Suisse et les règles professionnelles visées aux art. 12 ss de la loi fédérale du 23 juin 2000 sur la libre circulation des avocats (loi sur les avocats, LLCA ; RS 935.61).

Elles comprennent la désignation immédiate d'un représentant juridique dans les cas indiqués par l'ODM. Cette personne est chargée de représenter le requérant durant la procédure d'asile de première instance et, en cas de recours, durant la procédure de deuxième instance – ou selon la nature du cas, durant la procédure Dublin de première instance et, en cas de recours, là aussi durant la procédure de deuxième instance – jusqu'à ce que la décision de première instance entre en force ou qu'il soit décidé que la demande doit être traitée en procédure ordinaire, c'est-à-dire en dehors de la phase de test.

d) le prestataire documente, selon les prescriptions du mandant, les activités qu'il mène à bien en exécution de son mandat, de manière à permettre un contrôle de gestion.

e) les prestations de conseil et de représentation juridiques sont fournies pendant les cinq jours ouvrables (52 semaines par an), de manière générale entre 7:30 et 17:30.

f) pour les conseillers et les représentants juridiques, le prestataire veille à une représentation équilibrée entre hommes et femmes, qui tienne également compte de la composition de l'effectif de requérants hébergés dans le centre pilote.

g) le prestataire fournit au mandant, toutes les semaines ou à la fréquence qui aura été

convenue, les données requises pour pouvoir procéder à un contrôle de gestion.

h) le prestataire échange régulièrement des informations avec le mandant à des fins, notamment, de coordination des activités, d'assurance qualité et de contrôle de gestion.

i) le prestataire participe, avec le mandant, à l'évaluation de la phase de test et à l'optimisation de la procédure accélérée. Le mandant définit les projets nécessaires à cette fin. Ces activités sont rémunérées séparément. Le montant de l'indemnité versée au prestataire sera négociée avec le mandant après adjudication du présent marché.

II.1.6. CPV code(s)

79110000 Legal advisory and representation services, 85312320 Counselling services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.1.2014. Completion 28.9.2015

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

aucune

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

coûts à inclure dans le prix offert: versement mensuel des forfaits convenus par requérant d'asile pris en charge (rapport de travail) par le mandant pour la fourniture de toutes les prestations visées à l'art. 26, al. 1, OTest (cf. ch. 3.3 du cahier des charges). Le paiement est effectué en francs suisses, TVA et autres taxes et charges éventuelles comprises.

Coûts à inclure dans le prix offert: Tous les prix doivent être indiqués en francs Suisses (CHF) hors TVA. Ces prix doivent inclure toutes les charges (en particulier les frais, les coûts d'assurance, les coûts/cotisations d'assurances sociales, etc.).

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

sont admises. Elles doivent désigner une entreprise chargée de la direction du projet (représentation, coordination) et indiquer les noms et les rôles de tous leurs membres.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: conditions générales de participation: aucune.
Sous-traitance: pas admis.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: critères d'aptitude:

toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis: les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

E1

Capacités économiques et financières

Le soumissionnaire justifie de capacités économiques et financières suffisantes pour exécuter le mandat.

Extraits du registre du commerce et du registre des poursuites ne datant pas de plus de trois mois (originaux ou copies).

E2

Siège/filiale

L'entreprise a son siège ou une filiale en Suisse.

E3

Expérience dans l'exécution de mandats comparables

Le soumissionnaire justifie d'une expérience suffisante dans la fourniture de prestations comparables, de par leur ampleur et leur complexité, à celles du présent mandat. Son expérience est attestée par une référence ne datant pas de plus de deux ans.

E4

Ressources en personnel

Le soumissionnaire dispose d'effectifs suffisants pour exécuter le mandat conformément au cahier des charges. Il s'engage à ne mandater que des personnes fiables, consciencieuses, possédant les qualifications requises et ayant une réputation irréprochable. Ces personnes ne peuvent pas être elles-mêmes des requérants d'asile. Elles doivent satisfaire au profil suivant. Pour la fourniture de prestations de conseil sont admises des personnes qui conseillent à titre professionnel des requérants d'asile.

Pour la fourniture des prestations de représentation juridique sont admis des avocats, ainsi que des personnes possédant un diplôme universitaire en droit et dont le métier est de conseiller et de représenter des requérants d'asile.

Le soumissionnaire veille à disposer de suffisamment de personnel qualifié et expérimenté au moment où débute l'exécution du mandat.

Les exigences générales ci-après valent aussi bien pour les conseillers que pour les représentants juridiques:

- diplôme de fin de scolarité et de formation professionnelle (des connaissances du domaine suisse de l'asile et des migrations constituent un atout);
- très bonnes connaissances d'allemand à l'oral et à l'écrit et bonnes connaissances actives d'une deuxième langue officielle au moins et d'anglais (autres langues un atout);
- talent pour la négociation et aptitudes pour la communication interculturelle;
- réputation irréprochable attestée par un extrait du casier judiciaire.

Les exigences ci-après s'appliquent en plus aux représentants juridiques:

- diplôme en droit délivré par une université suisse. Pour les titulaires de diplômes étrangers, joindre la preuve de la reconnaissance par les autorités fédérales ou cantonales compétentes (pratique judiciaire, idéalement expérience dans l'exécution de mandats légaux et la rédaction de pièces de procédure, connaissances de la législation suisse en matière d'asile et des migrations).

E5

Remplacement de collaborateurs

À la demande de l'adjudicateur, le soumissionnaire est disposé à remplacer les collaborateurs mandatés selon les modalités suivantes:

Si l'adjudicateur constate un écart entre la prestation d'un collaborateur et les exigences et critères définis dans le cahier des charges et ses annexes, il le signale par écrit au soumissionnaire en l'invitant à prendre position sur la question. L'adjudicateur décide ensuite si le soumissionnaire doit être tenu de remplacer, dans un délai de deux semaines, la ou les personnes concernées par des collaborateurs répondant au profil d'exigences. D'autres motifs importants peuvent survenir pendant l'exécution du mandat qui justifient le remplacement d'un collaborateur, tels que résiliation des rapports de travail, congé de longue durée, accident ou maladie. En pareil cas, le soumissionnaire veille à mettre à la disposition de l'adjudicateur du personnel justifiant des mêmes qualifications. La participation du soumissionnaire à d'autres projets n'est pas considéré comme un motif important.

E6

Point de contact unique

Le soumissionnaire désigne un interlocuteur qui assume la fonction de point de contact unique dans le centre pilote dans lequel est menée la phase de test. Cette personne est habilitée à prendre des décisions. Elle doit être présente à la Förrlibuckstrasse 110, 8005 Zurich, pendant les heures de bureau visées au ch. 3.3, let. e, du cahier des charges.

E7

Respect des règles de procédure

Le soumissionnaire confirme qu'il respecte les règles de procédure selon la "Déclaration du soumissionnaire" de la Conférence des achats de la Confédération.

E8

Acceptation des conditions générales (CG) de la Confédération

Le soumissionnaire accepte les conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services (version du mai 2012; disponibles sous www.bbl.admin.ch, rubriques "Documentation", "Conditions générales de la Confédération").

E9

Acceptation du modèle de contrat

Le soumissionnaire est disposé à accepter sans réserves le modèle de contrat joint au présent appel d'offres.

E10

Système de gestion de la qualité

Le soumissionnaire possède un système de gestion de la qualité qui lui permet de fournir en tout temps à l'adjudicateur les données attestant du respect des exigences qualitatives.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

(13114) 420

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

28.8.2013 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French. Italian.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: exécution selon les Conditions générales (CG) de la Confédération à l'achat de services (édition du mai 2012). Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique Documentation – CG.

Négociations: demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: l'acquisition des prestations se fera sous réserve de l'avancement du projet et de la disponibilité des crédits. Concernant les prestations prévues en option, l'adjudicateur se réserve de les acheter entièrement ou partiellement ou d'y renoncer entièrement. Le présent appel d'offres est régi par les dispositions du chapitre 3 de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP). Les règles selon la procédure OMC n'étant dès lors pas applicables, il n'y a pas lieu d'indiquer de voies de recours. www.simap.chD délai de livraison/remarques:

délai de clôture pour le dépôt des offres/remarques: remarques sur le dépôt des offres: lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2 a) pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30-12:00 et 13:00-16:00) contre accusé de réception de l'OFCL; b) remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal); c) remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (n° fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 19.7.2013, doc. 784383.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 5.8.2013

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «Marchés publics, Appels d'offres Confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

19.7.2013